

Monsieur Jean-François CIRELLI
Président Directeur Général de Gaz de France
GDF
23, rue Philibert Delorme
75840 Paris Cedex 17

Paris, le 9 août 2006

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre de juillet 2006 et je vous en remercie.

Comme vous, je mesure l'importance du prochain débat parlementaire sur le projet de loi relatif au secteur de l'énergie. Pour autant, vos arguments ne m'ont pas convaincu.

Le groupe parlementaire socialiste a fait connaître son opposition et déposera de nombreux amendements. Dès à présent, je tiens à vous répondre par les analyses suivantes.

1. Ce projet de loi porte généralement sur le secteur de l'énergie.

Je note à cet égard que ce projet est le troisième de la présente législature, après la loi d'août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et la loi programme de juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Cette fébrilité législative ne s'est traduite par aucun résultat positif pour le consommateur – les prix du gaz et de l'électricité n'ayant cessé d'augmenter depuis. Pas davantage n'a-t-elle permis de préparer l'avenir en dessinant les contours d'une nouvelle politique énergétique, laquelle aurait impliqué des décisions fortes pour faire face aux défis de l'après-pétrole, du réchauffement climatique et de l'indépendance énergétique de notre Nation et de l'Europe. Pas plus que les précédents, ce projet de loi n'apportera de réponse adaptée à ces enjeux.

2. Je tiens à vous dire mon désaccord avec les deux principales mesures contenues dans ce projet :

- L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence pour les particuliers à partir du 1^{er} juillet 2007 (titre I du projet): cette ouverture, présentée comme positive dans l'exposé des motifs, a été acceptée par la majorité et le gouvernement issus des élections de 2002, alors qu'elle avait été refusée par la majorité précédente, y compris lors du sommet de Barcelone de mars 2001. De solides arguments – spécificité du secteur de l'énergie, mutations liées à l'après-pétrole, conséquences négatives en terme de sécurité énergétique et d'évolution des tarifs, dans les pays ayant fait le choix de la libéralisation – militaient pour refuser l'ouverture totale à la concurrence du secteur de l'énergie. Pour des raisons idéologiques, le gouvernement a préféré emboîter le pas aux demandes de la Commission européenne. Je le regrette et je souhaite que cette orientation puisse être remise en cause. En toute hypothèse, une telle ouverture ne me paraît pas acceptable en l'absence d'un bilan sérieux et réellement indépendant des conséquences de la libéralisation du secteur de l'énergie dans les Etats qui en ont fait le choix et de l'élaboration d'une directive garantissant les spécificités du service public au niveau européen.

- La privatisation de GDF (titre III du projet) : non seulement cette privatisation est contraire aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la loi du 9 août 2004 et à travers les déclarations répétées de M. Sarkozy, mais elle soulève des difficultés majeures que vous n'ignorez pas : hostilité des syndicats représentatifs de l'entreprise ; risques de nouvelles augmentations tarifaires liées aux exigences de rentabilité à court terme des actionnaires ; menaces sur la péréquation tarifaire et les exigences de service public ; incertitudes sur l'avenir du réseau de transport de GDF, sur l'entité commune EDF-GDF services et sur le statut des personnels. La motivation de cette privatisation est à rechercher dans la volonté du gouvernement de permettre l'absorption de votre entreprise de service public par Suez.

3. J'en viens précisément à ce qui motive ce projet de loi – à savoir l'absorption de GDF par Suez – pour évoquer deux pistes alternatives à celle proposée :

- Je souhaite que soit examinée devant la représentation nationale la possibilité d'un rapprochement entre GDF et EDF. C'est ce premier scénario que je privilégie.

Un tel rapprochement répondrait au souci d'allier GDF à un acteur majeur dans le domaine de l'électricité. Il permettrait de constituer le grand pôle public de l'énergie dont notre pays a besoin pour faire face aux principaux concurrents d'EDF et de GDF dans un contexte de demande accrue d'énergie à l'échelle mondiale. Au regard du statut public des deux entreprises, cette alliance serait plus cohérente que l'absorption de GDF par Suez. Elle garantirait l'avenir du réseau de distribution commun à EDF et à GDF. Elle éviterait que les deux entreprises se livrent une concurrence nuisible, dont les particuliers et les entreprises feront les frais.

Le principal argument invoqué contre ce rapprochement réside dans les contreparties qu'exigerait la Commission européenne, laquelle pourrait demander à EDF à se séparer de certains de ses actifs. Je n'ignore pas cet argument. Toutefois, il se pose également, d'une autre façon, en cas d'absorption de GDF par Suez, ce qui soulève d'ailleurs un débat sur le bien fondé de la politique de la concurrence européenne. Si on veut une vraie stratégie industrielle et une vraie puissance économiques européennes, il faut une politique fondée sur des critères différents. Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé opportun d'ouvrir ce débat avec nos principaux partenaires. Ce sera la responsabilité d'une nouvelle majorité après les élections de 2007.

En toute hypothèse, la Commission fera connaître prochainement ses exigences en cas d'absorption de GDF par Suez. Le moins que l'on puisse attendre, c'est que l'avis de la Commission soit porté à la connaissance des parlementaires avant que ne s'engage la discussion du projet.

Parallèlement à un rapprochement entre EDF et GDF, l'avenir de Suez pourrait être garanti par une augmentation de la part de son capital détenue par des investisseurs institutionnels stables, comme la Caisse des dépôts et consignations.

- S'il s'avérait que les obstacles à un rapprochement entre GDF et EDF étaient réellement insurmontables, un deuxième scénario pourrait être examiné : le rapprochement entre GDF et Suez, mais, à l'inverse de ce que prévoit le gouvernement, dans le cadre d'un nouveau groupe où la participation de l'Etat resterait majoritaire.

Plus précisément, il s'agirait de lancer une offre publique de GDF sur Suez. Cette solution permettrait à la fois de conserver un statut public à GDF, de préserver Suez, de bâtir un groupe puissant capable de discuter avec les grands fournisseurs de gaz et de garantir le consommateur puisque l'ensemble serait de statut public. Le tout, au bénéfice des salariés et

en plaçant le nouveau groupe à l'abri de toute OPA hostile, ce qui ne serait pas le cas si la participation publique était minoritaire.

Cette piste intéressante rencontre deux difficultés : le préjugé idéologique du gouvernement, qui refuse la constitution d'un ensemble public ; et le coût. Mais GDF est une très belle entreprise, son endettement est maîtrisé et ses moyens, vous le savez bien, sont importants. De plus, la Caisse des dépôts ainsi que d'autres groupes publics pourraient venir en soutien. Voilà un projet industriel positif. Un authentique débat parlementaire pourrait donc permettre d'envisager d'autres solutions que celle actuellement envisagée par le gouvernement.

Monsieur le Président,

Les questions énergétiques seront de plus en plus décisives pour notre avenir et celui de nos enfants, comme pour l'indépendance de notre Nation et de l'Europe. Elles se posent dans un contexte nouveau, où la ressource énergétique sera plus rare, la demande accrue, et les périls écologiques plus importants. C'est à la lumière de ce nouveau contexte que j'ai moi-même été amené à préciser certaines de mes positions. Il faut savoir tirer les leçons de l'expérience et prendre la mesure d'un monde qui change. Je souhaite que notre prochain débat parlementaire permette de dégager une solution conforme à l'intérêt véritable de votre entreprise, comme à celui d'EDF et de Suez, à l'avenir du service public et à la sécurité énergétique de la France et de l'Europe.

Vous redisant ma disponibilité pour évoquer avec vous ces différents sujets, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma profonde considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Laurent Fabius". The signature is written in a cursive, slightly slanted style. Below the signature is a single horizontal line that underlines the text.

Laurent Fabius